



Numéro de l'acte	2023-176-MEDJD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

QUESTION N°2023- 176

CULTURE : MEDIATHEQUE – INSTALLATION DE L'OUTIL DE GESTION EDUTICE POUR LES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORTEUR :

Rapporteur : Madame Stéphanie BODDAERT
Adjointe au Maire, Culture – Transition écologique

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise à disposition d'un outil de gestion appelé EDUTICE pour les Espaces Publics Numériques proposé par la Direction Mutualisée du Numérique de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Plusieurs raisons conduisent la collectivité à installer ce nouveau système informatique à la médiathèque municipale d'Arques :

- Solution de postes de travail sécurisée
- Gestion du filtrage de site internet par catégorie d'âge
- Espaces de travail privés pour les usagers et respect du RGPD
- L'identifiant de l'utilisateur unique sur le territoire (C3RB)

Il est nécessaire d'actualiser l'article 12 du règlement intérieur de la médiathèque comme suit :
« Les postes multimédias sont accessibles aux usagers possédant une carte lecteur. Pour se connecter, les usagers doivent inscrire leur numéro d'abonné et leur mot de passe.

Les postes de consultation d'internet sont réservés à la recherche documentaire, à l'accès à l'information dans tous les domaines ainsi qu'à l'utilisation des applications installées sur l'outil de gestion. La médiathèque se réserve le droit d'exclure de ses services l'utilisateur pratiquant la visite des sites comprenant des éléments de nature illégale (incitation à la haine raciale, révisionnisme, porno- graphie etc.). »

Il sera toujours possible d'imprimer des documents à la médiathèque. Les impressions sont payantes : 0,10 € l'impression noir et blanc et 0,20 € l'impression couleur.

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande,

Après avoir entendu son rapporteur :

ARTICLE 1 : DECIDE de supprimer la tarification de consultation d'internet de 0,50 € pour les 2 heures et de supprimer du règlement la charte de bon usage des outils informatiques.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la modification de l'article 12 du règlement intérieur et à procéder à l'installation du système informatique EDUTICE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

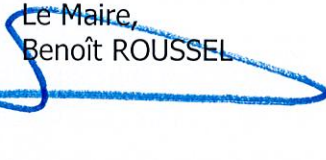
- Votes favorables	25
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Francis PREDHOMME



Fait à ARQUES
Le 18 décembre 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Affiché le 19 décembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Dix-huit décembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Douze décembre 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents**
- **3 absents non excusés**
- **1 absent excusé sans pouvoir**
- **4 absents excusés avec pouvoir**

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Dominique LARDEUR

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Peggy VAN GOETHEM - MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Monsieur Francis PREDHOMME est nommé secrétaire de séance.